



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Santé

Question écrite n° 63520

### Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la session extraordinaire des Nations unies consacrée au sida qui s'est tenue à New York. Il souhaite connaître les propositions faites par la France à cette occasion pour lutter contre cette épidémie qui touche, notamment, les pays en voie de développement.

### Texte de la réponse

La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le sida, qui s'est tenue à New York du 25 au 27 juin 2001 a été marquée par trois résultats que le Gouvernement estime positifs : la prise en compte de la problématique de l'accès aux soins en complément de la prévention, et le soutien de l'Assemblée générale à la tenue de la réunion internationale de Dakar (30 novembre, 1er décembre 2001) organisée avec le Sénégal, l'OMS et ONUSIDA sur ce thème ; l'adoption d'une « déclaration d'engagement », dont la négociation a fait l'objet de discussions difficiles, mais qui contient des références sur le droit des populations vulnérables (homosexuels, prostituées) et le droit des femmes à décider de leur sexualité, qui vont au-delà des compromis antérieurs (Beijing + 5 notamment) ; une déclaration en faveur de la création urgente d'un fonds mondial pour la santé et le sida, que la France est disposée à financer à hauteur de 150 millions d'euros sur trois ans. Outre sa contribution financière, la France est très impliquée dans le processus et participe aux travaux du groupe de travail transitoire chargé de finaliser les propositions relatives à l'organisation et aux modalités d'intervention de ce fonds. D'autres contributions additionnelles françaises dans le domaine de la lutte contre le sida ont par ailleurs été annoncées : les annulations de dette bilatérale seront consacrées à cette maladie à hauteur de 10 % et un projet de partenariat hospitalier entre hôpitaux du Nord et du Sud, associant sept pays européens, aura pour objectif de renforcer les structures hospitalières de pays en développement. Ces contributions s'ajoutent à celles qui sont engagées dans le cadre de la coopération bilatérale (100 MF par an) avec notamment la préparation d'un nouveau projet du Fonds de solidarité prioritaire d'appui aux ONG visant à créer un partenariat entre les ONG du Nord et du Sud pour renforcer les capacités d'intervention de ces dernières.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63520

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juillet 2001, page 3896

**Réponse publiée le** : 3 septembre 2001, page 5010